



Davantage de disparité des revenus dans les grands pôles urbains.

En 2012, le niveau de vie médian des Haut-Normands est proche de la moyenne des régions de province. Les revenus d'activité et les prestations sociales en constituent une part particulièrement importante, tandis que celle des pensions et retraites est plus faible qu'ailleurs. Globalement, les revenus sont plus homogènes et le taux de pauvreté moins élevé que la moyenne de province. Les situations sont cependant contrastées suivant les territoires haut-normands. Ainsi, dans les couronnes des pôles, le niveau de vie est plus élevé et les revenus plus homogènes. *A contrario*, dans les pôles et les communes isolées, où le niveau de vie est plus bas, le risque de pauvreté et son intensité y sont aggravés. Les disparités de revenus sont les plus fortes dans les grands pôles urbains.

Jean-François Eudeline, Catherine Sueur (Insee)

En 2012, le niveau de vie médian des Haut-Normands s'élève à 19 500 €, situant la Haute-Normandie au 9^e rang des régions métropolitaines. Ce revenu disponible est proche de celui de la province (19 400 €), mais inférieur à celui de la France métropolitaine (19 800 euros). L'Île-de-France dispose en effet du niveau de vie le plus élevé (22 200 euros).

Une part plus importante de revenus d'activité

Les revenus d'activité (figure 1) constituent la plus grande part du revenu disponible des ménages (72,7 %). Cette part est plus élevée qu'en moyenne en province (70,6 %), en raison de la relative jeunesse de la Haute-Normandie, les plus de 65 ans représentant seulement 16,3 % de la population haut-normande contre 18,2 % en province. Par ailleurs, les niveaux de salaires sont plutôt élevés, en lien avec les activités industrielles de la région. En contrepartie, les pensions et

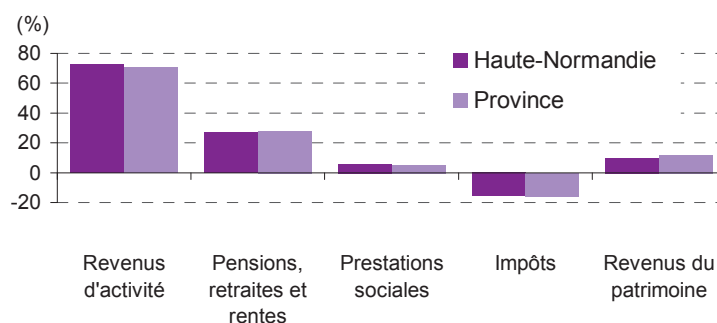
retraites représentent une part moindre dans la région (27 % contre 28,1 % en province).

Les prestations sociales versées aux ménages sont relativement plus élevées en Haute-Normandie. Elles représentent 5,7 % du revenu disponible contre 5,3 % en province. La Haute-Normandie se situe au 4^e rang des régions pour cette

part, après le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et la Picardie. Ces prestations constituent une part plus importante du revenu pour les jeunes de moins de trente ans et les familles monoparentales, pour qui le risque de pauvreté est accru. Or, ces catégories de population sont un peu plus représentées en Haute-Normandie qu'en moyenne en province.

1 Une part plus élevée des revenus d'activité et des prestations sociales en Haute-Normandie

Composition du revenu disponible



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Les revenus du patrimoine constituent une part plus faible du revenu disponible des ménages, 9,9 % contre 11,7 % en province. Cette part est plus importante pour les ménages les plus aisés. Elle représente en effet moins de 5 % du revenu pour la moitié des ménages les moins riches mais atteint 27 % pour le dixième de la population la plus aisée (28 % en province).

Des inégalités moins marquées entre hauts et bas revenus

Pour les 20 % de Haut-Normands les plus aisés, le niveau de vie est en moyenne 3,9 fois plus élevé que celui des 20 % de personnes les plus pauvres. Les disparités entre hauts et bas revenus sont moins marquées qu'en France de province (ratio de 4,1).

En effet, les Haut-Normands les moins favorisés ont un niveau de vie annuel légèrement supérieur à la moyenne de province (+ 210 euros pour le niveau de vie au 1^{er} décile). *A contrario*, les plus aisés ont un niveau de vie moins élevé en Haute-Normandie (- 970 euros au 9^e décile par rapport à la province).

13,5 % de Haut-Normands vivent sous le seuil de pauvreté

En 2012, 13,5 % de la population haut-normande, soit 240 000 personnes, vit sous le seuil de pauvreté. Leur niveau de vie est donc inférieur à 990 euros mensuels. Ce taux de pauvreté, moins élevé qu'en moyenne en province (14,1 %), place la Haute-Normandie au 11^e rang des régions métropolitaines.

La pauvreté est un peu moins intense en Haute-Normandie qu'ailleurs en province. En effet, le niveau de vie médian des personnes pauvres s'y situe à 19,7 % au-dessous du seuil de pauvreté, contre 20,3 % en Province.

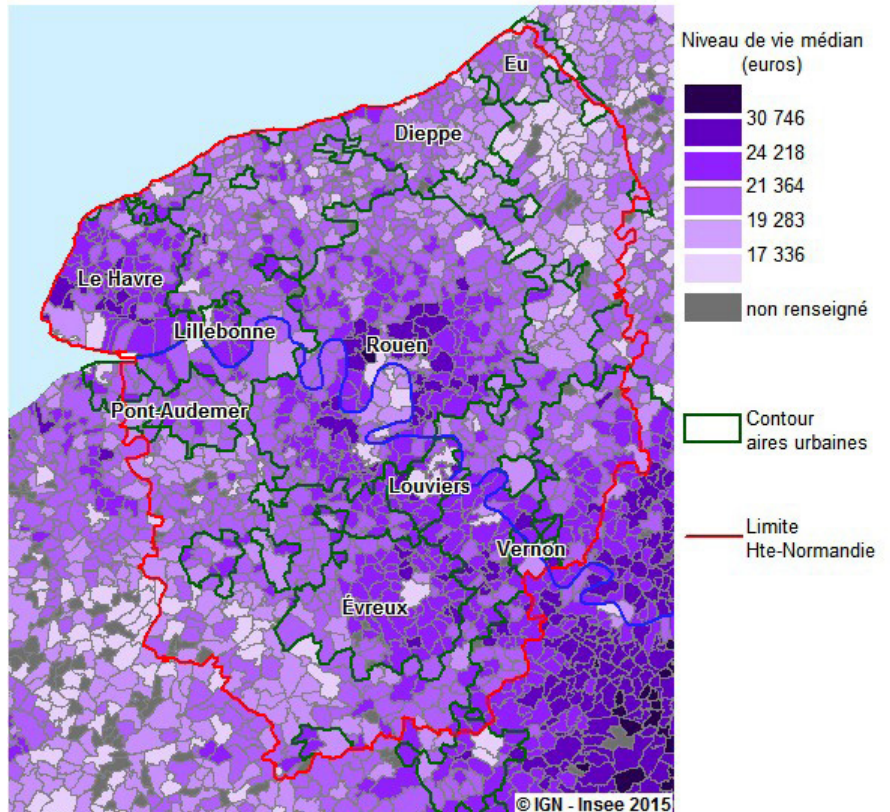
Plus de pauvreté et d'inégalité dans les grands pôles urbains

Le niveau de vie médian est plus élevé autour des grandes villes (Rouen, Le Havre, Évreux) et sur l'axe de la vallée de la Seine. Il est plus faible dans les villes-centres des grandes aires urbaines, ainsi que dans les communes plus isolées du nord-est de la Seine-Maritime, à proximité de la Somme et au sud-ouest de l'Eure, proche de l'Orne (figure 2).

Plus généralement, le niveau de vie médian est plus élevé dans les couronnes des pôles, quelle que soit la taille de ces derniers, et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines (figure 3). Dans ces territoires, il est supérieur à 19 900 euros. À l'inverse, il est plus faible dans les pôles (moins de 19 000 euros) et dans les

2 Des niveaux de vie plus élevés dans les communes appartenant à la couronne des pôles

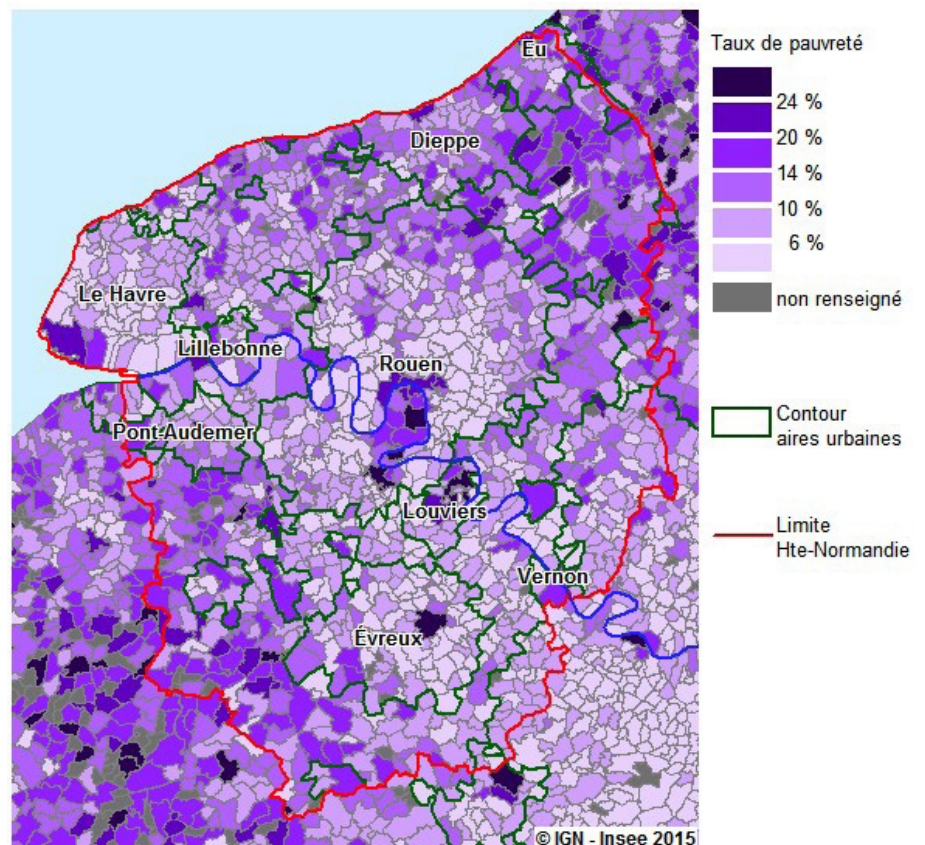
Niveau de vie médian par commune en Haute-Normandie



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

3 Un taux de pauvreté plus marqué dans les villes-centres et les communes isolées

Taux de pauvreté par commune en Haute-Normandie



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

4 Les disparités de niveau de vie selon les territoires

Niveau de vie et taux de pauvreté selon les catégories de communes

	Population fiscale		1er décile de niveau de vie	Niveau de vie annuel médian	9e décile de niveau de vie	Ratio S80/S20	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté
	en nombre	en %	en euro	en euro	en euro		en %	en %
Grands pôles urbains	895 176	49,6	9 868	18 754	34 333	4,3	16,9	21,4
- villes-centres	429 893	23,8	9 057	17 544	32 999	4,5	21,1	22,5
- banlieues	465 283	25,8	10 887	19 858	35 435	4,0	13,1	19,8
Couronnes des grands pôles urbains	439 324	24,3	12 649	21 077	34 916	3,4	7,8	16,5
Communes multipolarisées des grands aires urbaines	191 951	10,6	11 748	19 907	33 521	3,5	10,4	17,0
Petits et moyens pôles	118 706	6,6	10 441	18 195	31 743	3,8	15,6	18,1
Couronnes des petits et moyens pôles	14 372	0,8	12 745	20 566	35 522	3,4	7,4	16,1
Autres communes multipolarisées	125 042	6,9	11 457	19 209	32 686	3,5	11,4	17,6
Communes isolées hors influence des pôles	21 816	1,2	10 215	17 996	30 144	3,5	16,0	18,8
Haute-Normandie	1 806 386	100,0	10 804	19 491	34 105	3,9	13,5	19,7
Normandie (Haute et Basse)	3 240 274	-	10 845	19 216	33 539	3,8	13,4	19,3
Province	50 270 402	-	10 593	19 402	35 071	4,1	14,1	20,30
France métropolitaine	62 064 538	-	10 503	19 786	37 236	4,5	14,3	21,0

Note de lecture : dans les grands pôles urbains, le niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus aisées est 4,3 fois supérieur à celui des 20 % de personnes les moins aisées (ratio S80/S20)
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

communes isolées (18 000 euros).

Les inégalités de niveau de vie sont plus marquées dans les grands pôles urbains. Le revenu des 20 % de personnes les plus riches y est en moyenne 4,3 fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres. Dans les pôles des petites et moyennes aires, ce rapport entre hauts et bas revenus est plus atténué (3,8). Les revenus sont plus homogènes dans les couronnes des pôles et les communes isolées, avec un ratio ne dépassant pas 3,5.

Le risque de pauvreté est plus marqué dans les villes-centres des grandes aires urbaines et dans les communes isolées, au nord-est de la Seine-Maritime et au sud-ouest de l'Eure (figure 3).

En Haute-Normandie cependant, ces communes isolées représentent seulement 1,2 % de la population. Cette région est en effet très urbanisée : plus de la moitié de la population vit dans les pôles et un quart dans leurs couronnes (figure 4). La population pauvre réside majoritairement dans les grandes aires urbaines (76,5 %), dont 62 % dans les grands pôles urbains.

Dans ces grandes aires urbaines, 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette part est plus forte dans les grands pôles urbains (16,9 %) et surtout dans les villes-centres où le taux de pauvreté atteint 21 %. Les couronnes des pôles urbains sont nettement moins touchées, avec un taux moyen de 7,8 %. Dans les moyennes et petites aires, le taux de pauvreté varie de 11 % à 19 %. Comme dans les grandes aires urbaines, il est plus élevé dans les pôles (15,6 %) que dans leurs couronnes (7,4 %).

Par ailleurs, l'intensité de la pauvreté progresse avec le taux de pauvreté. Ainsi, dans les grands pôles urbains, le niveau de vie médian des personnes

5 Près d'un tiers du revenu disponible constitué de pensions, retraites et rentes dans les communes isolées

Composition du revenu disponible par catégorie de commune

	Revenus d'activité	Pensions, retraites et rentes	Prestations sociales	Impôts	Revenus du patrimoine
Grands pôles urbains	71,4	28,0	6,8	-15,7	9,5
- villes-centre	70,6	27,7	8,4	-15,4	8,7
- banlieues	72,2	28,4	5,5	-16,0	9,9
Couronnes des grands pôles urbains	77,0	24,3	3,9	-15,3	10,1
Communes multipolarisées des grands aires urbaines	75,0	25,0	4,8	-14,7	9,9
Petits et moyens pôles	64,2	32,1	6,6	-14,2	11,3
Couronnes des petits et moyens pôles	73,7	25,8	3,5	-15,4	12,4
Autres communes multipolarisées	72,2	26,6	4,7	-14,2	10,7
Communes isolées hors influence des pôles	64,7	31,4	5,8	-13,1	11,2
Haute-Normandie	72,7	27,0	5,7	-15,3	9,9
Normandie (Haute et Basse)	70,6	28,4	5,5	-15,0	10,5
Province	70,6	28,1	5,3	-15,7	11,7
France métropolitaine	73,4	26,4	5,0	-17,0	12,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

pauvres est de 780 euros mensuels, tandis que dans les couronnes des petits et moyens pôles, où la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est la plus faible, ce niveau de vie est de 830 euros mensuels.

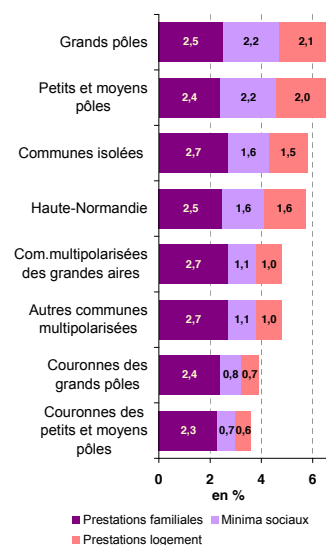
Moins de revenus d'activité, plus de pensions et plus de prestations sociales dans les pôles et les communes isolées.

Les revenus d'activités représentent une part plus importante du revenu disponible dans l'espace périurbain et les couronnes des petits et moyens pôles (figure 5). À l'inverse, la part des pensions et retraites est plus élevée dans les petits et moyens pôles et les communes isolées, où les personnes âgées sont relativement plus nombreuses.

Concernant les prestations sociales (figure 6), les écarts territoriaux sont surtout dus aux minima sociaux et aux prestations logement. Ceux-ci représentent une part plus importante du revenu disponible dans les territoires les moins favorisés : les pôles et les communes isolées. Leur part dans le revenu disponible est égal ou supérieur à 2 % dans les pôles tandis qu'elle est inférieure à 1 % dans leurs couronnes. En revanche, les prestations familiales sont

6 Une part plus importante des versements de prestations sociales dans les pôles

Répartition des prestations sociales par catégorie de commune



Note de lecture : dans les grands pôles urbains, les prestations sociales constituent 6,8 % du revenu disponible des ménages. Ces prestations sociales se décomposent en 2,5 % de prestations familiales, 2,2 % de minima sociaux et 2,1 % de prestations logement.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

mieux réparties entre les différents types de territoires (de 2,3 % à 2,7 % du revenu disponible).

La part des prestations sociales dans le revenu disponible et d'autant plus forte que celui-ci est faible. Dans les grands pôles urbains, les 10 % des personnes aux plus faibles niveaux de vie (moins de 820 € mensuels) voient leurs revenus dépendre pour au moins la moitié de prestations sociales. Cette part est deux fois plus faible dans les couronnes des petits et moyens pôles où les 10 % des personnes les moins aisées ont des niveaux de vie un peu plus élevés (moins de 1 060 € mensuels).

La part des prélèvements fiscaux est plus élevée dans les couronnes des pôles, territoires où le niveau de vie est plus haut, mais aussi dans les grands pôles urbains, où les disparités de revenus sont les plus fortes.

Une pauvreté marquée dans les villes-centres des grandes aires urbaines

Dans les grandes aires urbaines, les villes-centres sont les plus touchées par la précarité. Le niveau de vie médian y est moins élevé que dans leur banlieue et dans leur couronne, et les inégalités de revenus y sont plus fortes. La Haute-Normandie compte neuf grandes aires urbaines. Pour six d'entre elles, les villes-centres ont un taux de pauvreté supérieur à 20 %. Les plus touchées sont Val-de-Reuil (31,4 %) et Évreux (25,3 %).

Les grandes aires urbaines de Rouen, Évreux, Lillebonne disposent des niveaux de vie médians les plus élevés, proche de 20 000 euros tandis que celles de Dieppe (18 500 euros), Eu (18 400 euros) et Louviers (18 000 euros), ont les niveaux de vie les plus bas. Dans les villes-centres, le niveau de vie est plus faible, variant de 14 500 euros pour Val-de-Reuil à 19 900 euros pour Notre-Dame-de-Gravenchon.

Au sein des villes-centre, les inégalités de niveau de vie sont particulièrement fortes à Rouen (rapport de 5,4 entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres), Vernon (rapport de 4,7) et Évreux (rapport de 4,6). ■

Définition

Une **aire urbaine** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1er décile, les 10 % les plus riches au-dessus du 9e décile. Par abus de langage, on parle aussi de décile pour désigner les sous-populations concernées.

Les **centiles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 100 sous-populations de taille égale.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FiLoSoFi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois, soit un seuil très proche du seuil de pauvreté du dispositif ERFS (987 euros par mois en 2012).

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté.

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées du **Fichier Localisé Social et Fiscal** (FiLoSoFi) de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des **ménages fiscaux ordinaires** : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites, etc.).

Au niveau national, le dispositif **ERFS** (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Insee Haute-Normandie

8, quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Maryse Cadalanu

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)

© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », Insee Première N° 1552, Anne-Thérèse Aerts, division Statistiques régionales, locales et urbaines, Insee, Sandra Chirazi, Lucile Cros, direction régionale de Bretagne, juin 2014
- www.insee.fr/collectionsnationales

